

L'EMPLOI DES JEUNES

*Agir pour l'emploi des jeunes :
protéger les salariés,
faire l'avenir et créer du travail*

Propositions élaborées par le Mouvement des Jeunes Socialistes

jeunes-socialistes.fr



Les 14 propositions

Former et insérer durablement les jeunes dans l'emploi

100% d'une classe d'âge qualifiée

Donner à chacun les moyens de réussir :
une allocation d'autonomie et d'insertion

Insérer les jeunes dans la durée : missions locales et cellule d'insertion

Une agence régionale de soutien aux créations de PME et à l'insertion des jeunes

Lutter contre les discriminations

Un pôle public de lutte contre les discriminations

Égaux devant l'adresse et CV anonyme

Œuvrer à l'égalité homme-femme

De nouveaux droits pour les jeunes salariés: des droits pour tous

Universaliser l'accès aux délégués syndicaux, CHSCT et comités d'entreprise en les développant à l'échelle territoriale

Faire du CDI la norme : taxer l'emploi précaire

Augmenter les salaires et garantir la reconnaissance salariale des qualifications

L'économie sociale : la démocratie comme mode d'organisation

Un nouveau modèle de développement : de nouveaux besoins, de nouveaux métiers

Les services publics du XXI^e siècle : une nouvelle politique de l'emploi public

Une planification sociale et écologique : créer des emplois durables

Pour une agriculture paysanne, locale, écologique et de qualité



L'emploi et les jeunes

L'emploi n'est pas une problématique qui concerne uniquement les jeunes, mais elle interroge ce qu'est la jeunesse. Pour nous, jeunes socialistes, il ne saurait y avoir de réponse spécifique à l'emploi des jeunes sans une politique globale de l'emploi : relance de l'économie, redistribution des richesses, réaffirmation des droits du travailleur, lutte contre le travail à temps partiel et les emplois précaires, politique industrielle... Surtout, une politique de l'emploi qui favorise l'insertion dans un emploi durable, qui lutte contre les discriminations et le travail précaire est une politique bénéfique aux jeunes comme à l'ensemble des actifs.

Dès lors se pose une question simple, est-ce que ces réponses globales suffisent à traiter le chômage particulièrement élevé que subissent les jeunes et la détérioration des conditions de travail ; ou, à l'inverse, y a-t-il des spécificités à l'emploi des jeunes, qui bien que nécessitant des réponses globales pour tout le salariat, nécessitent une réflexion et des réponses spécifiques ?

Afin de répondre à cette question, nous devons, tout d'abord, interroger le temps de vie qu'est la jeunesse par rapport à l'emploi afin d'appréhender les particularités de cette problématique pour les jeunes. Puis nous développerons les mutations de la question de l'emploi et des jeunes lors de ces trente dernières années, qui ont donné une acuité toute particulière à ces questionnements. Enfin nous présenterons brièvement les trois thématiques autour desquelles nous entendons animer ce débat.

Le temps qu'est la jeunesse se définit-il par rapport à l'emploi ?

La jeunesse n'est pas une classe sociale ni un groupe uniforme, elle est un temps de la vie entre l'enfance et la complète autonomie où l'on a un emploi stable, un logement propre et où l'on peut former un ménage.

Ce temps que constitue la jeunesse a donc profondément été modifié ces cinquante dernières années. Dans les années 1950, la jeunesse se divisait en deux catégories. D'un côté, ceux qui faisaient des études courtes, jusqu'au certificat d'études, qui rentraient très vite sur le marché du travail ; celui-ci étant stable, ils pouvaient très vite acquérir un logement propre et fonder une famille. De l'autre, les enfants des classes aisées et une petite minorité, qui à chaque génération réussissait à gagner ses rangs, faisaient des études plus longues et obtenaient dès lors leur autonomie totale, de façon plus tardive mais disposaient d'une éducation plus importante leur garantissant dans 80% des cas d'être cadres.

Aujourd'hui ce schéma traditionnel de sortie du système éducatif où se succède rapidement « emploi stable ; logement, fondation d'un ménage » n'est plus la norme, même s'il reste prépondérant. Surtout, le temps pour réaliser ces trois étapes a augmenté. La diminution des emplois industriels et agricoles, l'allongement de la durée des études, et surtout le temps beaucoup plus long pour obtenir un emploi stable a considérablement allongé la période que constitue la jeunesse. De plus en plus de jeunes, même en emploi, doivent vivre chez leurs parents, ou dépendent de la solidarité familiale pour accéder à un logement. La jeunesse c'est donc le temps d'étude et le temps de l'insertion dans l'emploi jusqu'à l'acquisition d'une situation stable permettant d'être pleinement autonome.

La détérioration des conditions d'entrée dans le salariat pour la jeunesse

L'entrée des jeunes dans l'emploi a été profondément bouleversée ces 30 dernières années. Pendant les « trente glorieuses » l'entrée dans l'emploi, se faisait à un niveau de salaire relativement élevé qui s'élevait avec les qualifications. L'écart de salaire entre les salariés plus âgés, mais disposant de moins de qualifications, était faible.



Les augmentations répétées des salaires permettaient donc de valoriser, dans le même temps, ceux qui avaient de nouvelles qualifications, et ceux qui avaient l'expérience. Si le fait d'avoir une haute qualification, que cela soit le baccalauréat ou plus encore un diplôme universitaire garantissait d'être cadre, près d'un cadre sur deux n'avait toutefois pas de diplôme universitaire. Ce qui démontrait l'importante possibilité de pouvoir progresser dans la carrière même pour quelqu'un qui n'avait pas de diplôme.

Depuis le milieu des années 1970 ce modèle s'est effondré. La fin de l'augmentation annuelle des salaires et l'augmentation du taux de chômage se sont opérées très fortement au détriment des nouveaux entrants. L'écart de salaire entre les moins de trente ans et les plus de cinquante ans s'est sensiblement accru et cela malgré la hausse massive du niveau de qualification et d'une maîtrise des nouvelles technologies que n'avaient pas leurs aînés.

Le déclassement : effet pervers de la hausse du niveau de qualification

La hausse globale du niveau de qualification a aussi profondément bouleversé la façon dont s'opère l'entrée dans l'emploi, ainsi que le déroulé de la carrière. Le diplôme est de loin la meilleure protection contre le chômage, mais ne permet pas forcément d'obtenir un emploi requérant le niveau de qualification que l'on a obtenu. Un double sentiment de déclassement s'opère. Tout d'abord ceux qui sortent du système éducatif sans qualification ont de plus en plus de mal à trouver un emploi non qualifié quand des diplômés se portent candidat sur de tels postes. Ensuite, un véritable sentiment de déclassement touche ceux qui pensaient obtenir une promotion sociale en étant les premiers de leur famille à atteindre le baccalauréat ou la licence et qui, in fine, se retrouvent au même niveau que leurs parents. Certes dans ce cas, il n'y a pas de déclassement avéré, mais la promesse non-tenue de la promotion sociale par la réussite scolaire explique fortement cette frustration bien réelle.

Pis encore, la France se caractérise aussi par une surdétermination du rôle du diplôme non seulement à l'embauche mais tout au long de la carrière, où quelles que soient les qualités démontrées dans l'emploi, toute promotion sera quasi impossible si l'on ne dispose pas du diplôme nécessaire. Cette donnée explique tant la férocité de la compétition scolaire que la frustration et la colère de ceux qui ont échoué dans celle-ci.

Enfin, même le diplôme ne permet plus d'accéder au CDI et à un niveau de salaire permettant d'être autonome et correspondant au niveau de qualification. Les CDD, le temps partiel, l'intérim sont principalement l'apanage des jeunes et tout particulièrement des jeunes filles. Des lectures sociales précises sont à opérer. Si les filles et les garçons en haut de la hiérarchie sociale voient une très forte harmonisation de leurs conditions de vie et d'emploi, les discriminations sont beaucoup plus fortes pour ceux qui ne sont pas sortis victorieux de la compétition sociale qui est organisée. L'apparence physique, l'origine géographique, le sexe peuvent constituer de très importantes discriminations face à l'emploi et dans l'emploi qui renforcent ces tendances lourdes. Nous devons éviter toute lecture simpliste : si les jeunes hommes non-qualifiés par exemple ont des taux de chômage relativement plus bas que ceux des jeunes filles dans la même situation ; la réalité est, par exemple, inversée dans les zones urbaines sensibles, ce qui démontre de la spécificité des discriminations à caractère géographique.

À bien des égards, tous ces éléments expliquent l'augmentation du taux de suicide chez les jeunes qui est l'une des caractéristiques les plus fortes des mutations que subit la jeunesse depuis 30 ans.

Former et insérer durablement les jeunes dans l'emploi

100% d'une classe d'âge avec une qualification ; 80% au bac 50% à la licence

- Garantir à chaque bachelier des filières professionnelles et technologiques l'accès aux BTS et IUT qui correspond à la formation du bac en leurs donnant la priorité par rapport aux lycéens généraux, tout en leur permettant d'accéder à une formation universitaire.
- Développer des lycées de métiers accueillant l'ensemble des formations d'une même famille de métiers du CAP à la licence professionnelle en y intégrant les filières en apprentissage. Cela doit offrir une meilleure lisibilité de l'offre de formation, rompre avec l'idée que l'enseignement professionnel serait une filière courte, encourager le retour en formation.
- Systématiser l'alternance lors de l'année de sortie du système éducatif, tout particulièrement en master 2 professionnel.
- Allonger la durée de scolarité à 18 ans pour tous les jeunes sans qualification. Tout en introduisant un dispositif « 100% d'une classe d'âge qualifiée », il s'agira de garantir une qualification pour chaque jeune, protectrice sur le marché du travail.
- Cellule « école-insertion » qui assure le suivi de tous les anciens élèves dans les trois années qui suivent la sortie du système éducatif pour savoir où en est le jeune (Etude supérieur, emploi, chômage, contrats précaires) et favoriser le retour en formation pour ceux qui sont sortis sans qualification ou qui souhaiteraient reprendre une formation.
- L'orientation scolaire ne doit plus être différenciée. Il faut intégrer les études de genre dans les programmes scolaires pour permettre aux élèves de prendre conscience du rôle des femmes dans nos sociétés, des responsabilités qu'elles exercent à compétences égales que celles des hommes.
- Améliorer tout au long du parcours scolaire et universitaire l'information sur la création d'entreprise, en incluant systématiquement l'économie sociale.

Accompagner et protéger la création d'entreprises innovantes

- Une agence régionale de soutien à la création de PME et à l'insertion des jeunes
- « L'incubateur d'entreprises » Développer dans chaque université un incubateur d'entreprises permettant aux jeunes créateurs de développer leur projet pendant 5 ans.

Un nouvel essor pour les missions locales

- Renforcer significativement les moyens alloués aux missions locales et à l'ensemble des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle pour leur permettre de prendre en charge et d'accompagner les jeunes dans tous les aspects de leurs vies (insertion professionnelle, logement, accès aux transports...).
- Étendre le dispositif des missions locales aux jeunes de 25 à 30 ans
- Créer un véritable partenariat territorial entre les lycées notamment professionnel et les missions locales, de manière à préparer l'insertion sur le marché de l'emploi des jeunes et encourager les retours en formation.

- L'accompagnement individuel des jeunes en situation de chômage et de précarité doit être considérablement renforcé dans le cadre du service public unifié de l'emploi. Le Pôle emploi doit retrouver des moyens confortés lui permettant d'assurer un suivi efficace de chaque jeune chômeur.

Donner à chacun les moyens de réussir : une allocation d'autonomie et d'insertion

- Permettre à chacun d'accéder au plus haut niveau de qualification : cela passe par un statut social qui protège les étudiants, les lycéens majeurs ou émancipés sans qu'ils ne doivent choisir entre dépendance familiale et précarité du salariat afin de pouvoir étudier.
- Les jeunes en sortie du système éducatif ou universitaire doivent pouvoir bénéficier de cette même allocation en tant que « travailleur en devenir » et être accompagnés par les missions locales, les pôles emplois avec des dispositifs renforcés d'aide à la recherche du premier emploi afin de garantir un droit au premier emploi.
- « Dispositif Rebonds ». Financer une formation à tous les jeunes sans qualifications en leur permettant de bénéficier dans le même temps de l'allocation d'autonomie et d'insertion

Faire entrer les jeunes dans le droit commun

- Tout jeune ayant été salarié doit pouvoir toucher un revenu d'insertion (qui remplacera le RSA) une fois qu'il ne bénéficie plus des allocations chômage et cela quel que soit son âge

Le stage comme temps de formation et non comme emploi déguisé

- Interdiction des stages de plus de six mois.
- Limiter la durée totale des stages à 6 mois pour la licence et à 6 mois pour le master (soit une durée totale de stage ne pouvant dépasser 12 mois pour 5 ans d'études)
- Rémunération à 50 % du SMIC dès le premier mois, augmentant en fonction de la durée de stage et de la qualification. Versement de l'indemnisation dès la fin du premier mois.
- Indemnisation obligatoire des stages en lycée des métiers (du Bac pro à la licence des métiers) dès que le stagiaire dispose d'une qualification (Bep, Cap, Bac pro..) ; interdiction des stages obligatoires des lycées de métiers au mois d'août.
- Limiter les stages à 10 % de la main d'œuvre d'une entreprise ou 10% d'un service dans une administration.
- Rendre obligatoire l'obtention d'Unité d'Enseignement pour chaque convention de stage afin d'interdire tout stage facultatif.
- Garantir les mêmes droits qu'un CDD notamment concernant les vacances, les RTT et la rupture de convention.
- Intégrer les stages dans le code du travail, comptabiliser leur durée dans les droits à la retraite. Etendre les missions de contrôles des inspecteurs du travail aux stages

Lutter contre les discriminations

Étendre le périmètre de la loi et se donner les moyens de la faire respecter

- « Égaux devant l'adresse » Reconnaître par la loi la discrimination d'origine territoriale notamment pour le refus à l'entretien d'embauche.
- Augmenter significativement le nombre d'inspecteurs du travail et de magistrats, et leurs moyens pour garantir l'effectivité de l'application des lois de la République.
- Pôle public de lutte contre les discriminations à l'emploi. Permettre la collaboration des services de police, pôle emploi, des inspecteurs du travail et des magistrats afin de détecter et sanctionner les employeurs qui refusent de rencontrer des candidats pour des motifs non objectifs.
- Renforcer les pouvoirs de la HALDE, devant être mise sous l'autorité directe du Parlement, en matière d'investigation et de sanctions. Un bureau de la Halde par département doit être instauré bénéficiant des moyens humains et techniques nécessaires.
- Donner comme mission au Pôle Emploi d'instaurer une base de donnée de CV anonyme pour les employeurs.

Les discriminations, champ de négociation sociale

- L'Etat doit inviter les partenaires sociaux à une conférence tripartite pour revoir la question des discriminations, tout particulièrement à l'embauche, et garantir les moyens à l'application d'un accord plus normatif et contraignant que celui de 2006.
- Les entreprises qui n'auront pas mis en place un plan pluriannuel de réduction des écarts de salaires devront être taxées pour casser le «plafond de verre» qui s'impose à toutes les femmes qui accèdent à un haut niveau de responsabilités.

De nouveaux droits pour les jeunes salariés: des droits pour tous

Universaliser l'accès aux délégués syndicaux, CHST et comité d'entreprise en les développant à l'échelle territoriale

- Instaurer des délégués syndicaux par bassin d'emplois ou par sites d'activités afin de permettre à tous les salariés d'être défendu y compris dans les petites entreprises mêmes dans les branches d'activités (ventes, restauration rapide) où les jeunes sont extrêmement nombreux.
- Instaurer des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travaux (CHSCT) de branche sur un territoire ou un bassin d'activités afin que chaque salarié, bénéficie de cette protection quelle que soit la taille de son entreprise
- Instaurer des Comités d'entreprises de territoire pour que tous les salariés, même des petites entreprises puissent en bénéficier.

L'économie sociale : la démocratie comme mode d'organisation

- Encourager le développement des entreprises sociales (associations, mutuelles, coopératives) notamment grâce à l'accès aux crédits publics.
- Faciliter le rachat d'entreprises par les salariés en adoptant un statut d'entreprise sociale grâce à l'accès aux crédits publics
- Développer la reprise d'activité en milieu rural notamment grâce à l'accès à un fond public (crédit, rachat des bâtiments par les collectivités...) et des dispositifs d'accompagnements spécifiques. Les formes coopératives doivent être favorisées notamment pour faciliter la participation de tous les bénéficiaires du maintien des entreprises en milieu rural (collectivités, usagers, salariés...)

Le chèque syndical

- L'Etat doit accorder à chaque salarié un chèque syndical afin de favoriser la syndicalisation et lutter contre les discriminations syndicales en généralisant le syndicalisme.

Faire du CDI la norme : taxer l'emploi précaire

- Conditionner tout contrat précaire pour cause d'augmentation temporaire d'activité à l'accord soit du délégué du personnel soit de l'inspecteur du travail.
- Introduire une surcote progressive des cotisations patronales sur les emplois précaires.

Augmenter les salaires et garantir la reconnaissance salariale des qualifications

- L'Etat doit avoir une politique volontariste d'augmentation du SMIC et des salaires afin que les salariés disposent d'une plus grande part de la richesse qu'ils contribuent à produire.
- Conditionner toutes les exonérations de cotisations sociales à la signature d'accords dans les branches et entreprises sur les salaires et à la définition d'une grille de salaire où le SMIC est appliqué aux seuls emplois sans qualification (puis une augmentation en fonction des qualifications BEP/CAP ; Bac ; BTS/IUT/Licence ; Master ; Doctorat) dans les conventions collectives.
- Garantir qu'aucun salaire minimum de branche ne soit inférieur au SMIC pour permettre l'augmentation annuelle des salaires.
- Transférer une partie des cotisations sociales sur la valeur ajoutée afin de favoriser l'emploi et faire cotiser de façon plus importante les entreprises à forte création de richesses mais à faible main-d'œuvre.
- Instaurer un écart maximal des salaires au sein des entreprises

De nouveaux besoins, de nouveaux métiers, un nouveau modèle de développement

Les emplois jeunes

- 150 000 à 200 000 premiers emplois de 3 à 5 ans pour faire émerger les métiers de demain dans les domaines des services à la personne, de la solidarité et pour répondre notamment aux besoins de la conversion écologique de notre économie. (Mesure bilan carbone, diagnostic énergétique, éducation aux gestes propres et économes, régulations des comportements de chaufferies, accompagnement des rénovations des bâtiments). Ils doivent offrir un temps de formation à l'embauche et un temps de six mois minimal de formation finale permettant d'obtenir un diplôme.

Une nouvelle agriculture : 100 000 emplois en 5 ans

- Favoriser l'installation paysanne avec des subventions pour l'accès aux terres (sans taille minimale pour les installations) et inciter aux démembrements. Instaurer des structures collectives de gestion et d'achat du foncier agricole par les collectivités territoriales notamment pour permettre l'installation de petits producteurs en zone périurbaine.
- Garantir les cahiers de commandes des producteurs bio et paysans grâce à l'achat public en instaurant un critère géographique dans les appels d'offres ; et par l'accès à cette alimentation pour tous avec des « chèques paniers paysans » dont le tirage ne pourrait se faire qu'après d'une AMAP (sur le modèle du chèque déjeuner) ou de paysans locaux.
- Subventionner les agriculteurs en fonction des emplois non précaires, du respect de l'environnement et de la qualité plutôt qu'en fonction de la production.
- Développer une offre de formation à l'agriculture paysanne dans chaque lycée agricole.

De nouveaux services publics, pour développer de nouveaux emplois.

- Renouer avec une politique de l'emploi public pour améliorer la qualité des services auprès de la population (hôpital, police de proximités, enseignements...)
- Développer des services publics du XXI^{ème} siècle notamment pour répondre aux enjeux écologiques (eau, énergies, transports publics...) ainsi que de répondre aux mutations sociales (service public de la petite enfance, service public d'aide à la personne...)

Planifier la mutation écologique de notre économie : source d'emplois durables et non délocalisables

- Financer le plus vaste plan de réhabilitation des logements anciens et de constructions de logements sociaux afin de répondre à la crise du logement, baisser la consommation d'énergies des ménages et les émissions de gaz à effets de serres tout en créant des centaines de milliers d'emplois durables et non délocalisables.
- Engager une politique de grands travaux dans les transports collectifs et dans des transports moins polluants des biens (canaux et ferroutage)

- Une nouvelle politique industrielle pour développer des productions et des produits à un faible bilan carbone grâce à la relocalisation des industries et à l'innovation notamment dans l'automobile et le textile.

Protéger la planète, notre économie et nos droits : nos emplois

- Encourager la réindustrialisation et protéger l'industrie et les services du dumping social, fiscal et environnemental.
- Introduire une taxe, notamment énergétique, sur les produits non-européens afin d'éviter toute compétition déloyale fondée sur des règles sociales et environnementales moins exigeantes, ainsi que de renchérir les produits aux bilans carbonés élevés du fait de l'importance des transports.
- Introduire des normes plus strictes sur les produits, notamment dans les normes écologiques afin d'empêcher le dumping environnemental.